

L'objet de la présentation

Susciter la réflexion sur l'approche à préconiser pour prévenir ...



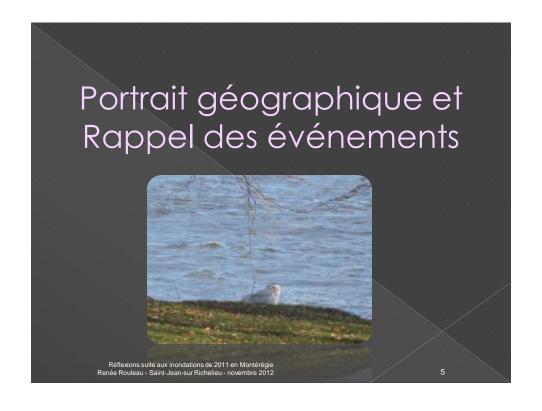
Réflexions suite aux inondations de 2011 en Montérégie

3

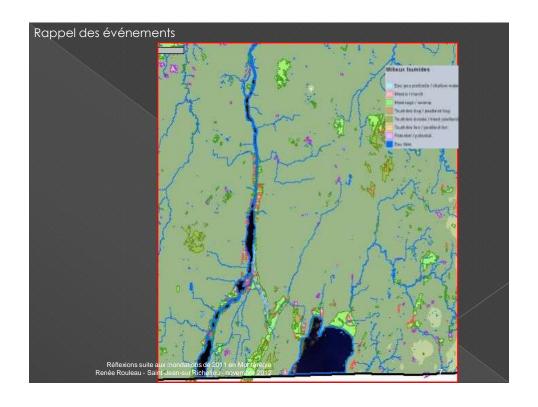
Plan de présentation

- Portrait géographique et rappel des événements
- Quel est le problème ?
- Notre rapport au territoire
- Dispositions légales en plaine inondable
- Que voyons-nous ?
- Que faire maintenant ?
- Discussion

Réflexions suite aux inondations de 2011 en Montérégie

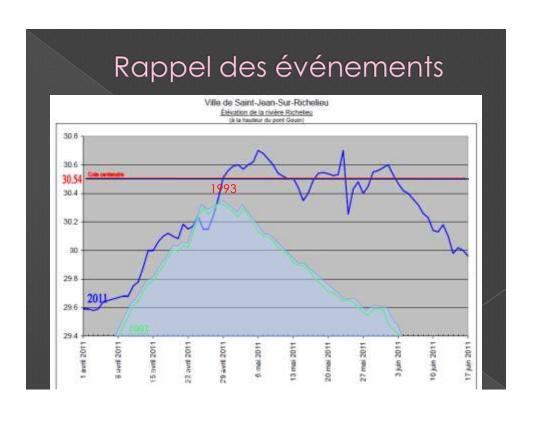






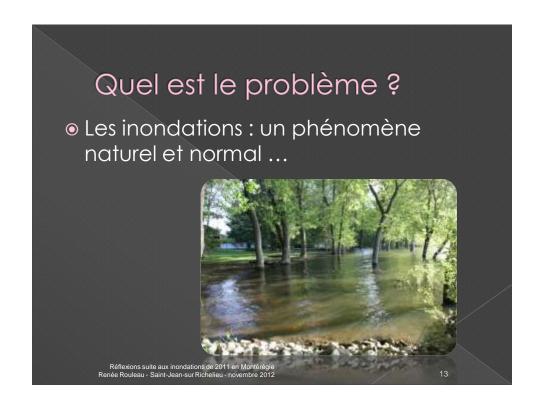














Problème de prévision ?

Nos modèles sont-ils à revoir?

- > Récurrences des inondations
- > Importance des inondations
- > Changements climatiques

Réflexions suite aux inondations de 2011 en Montérégie

15

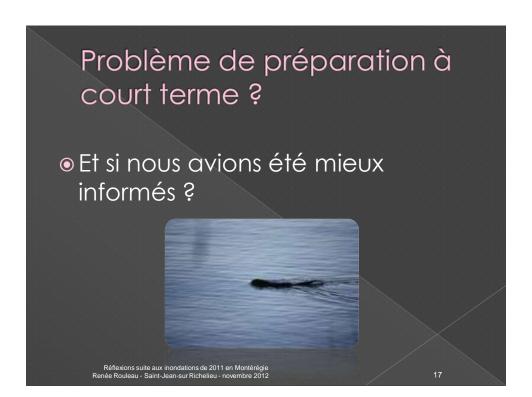
Problème de prévision ?

Les modèles incluent-ils l'empreinte humaine actuelle et future ?

- Des ouvrages réalisées dans les cours d'eau ?
- > Des occupations du territoire ?



Réflexions suite aux inondations de 2011 en Montérégie



Problème de préparation à long terme ? • Avons-nous refusé de reconnaître le risque ? • Ou, l'avons-nous simplement oublié ? • 100 ans en souvenir, c'est plus qu'une vie...

Notre rapport au territoire

Dispositions législatives

Réflexions suite aux inondations de 2011 en Montérégie

19

Le droit à l'environnement fait partie intégrante de la Charte québécoise des droits et libertés

«toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité.»



Réflexions suite aux inondations de 2011 en Montérégie

Le rôle des rives, du littoral et de la plaine inondable

- 1 Brise-vent naturel : La végétation riveraine protège votre habitation des dommages causés par le vent.
- 2 Fonction paysagère: La végétation riveraine est garante de la beauté naturelle des paysages et contribue à augmenter la valeur de votre propriété.
- 3 Régulateur du niveau de l'eau : En retenant et en évaporant une partie des eaux de précipitations, la végétation de la rive contribue à diminuer les risques d'inondations.
- 4 Écran solaire : L'ombre des arbres forme un écran qui empêche le réchauffement excessif de l'eau limitant ainsi le développement des aigues.
- 5 Filtre contre la pollution : La végétation retient une partie des engrais, des pesticides et des sédiments contenus dans les eaux de ruiesellement, prévenant ainsi le vieillissement prématuré des plans d'eau.
- 6 Rempart contre l'érosion : La végétation permet de stabiliser les rives, de diminuer l'ensablement des frayères et d'éviter les pertes de terrain.
- 7 Richesse biologique : Les plans d'eau effrent habitat, nourriture et abri à la faune. Ils constituent un patrimoine précieux pour l'observation de la nature, la pêche et la chaese.
- 8 Socio-économique : la qualité des lacs et des rivières dont jouissent la population et l'économie des régions

Réflexions suite aux inondations de 2011 en Montérégie Renée Rouleau - Saint-Jean-sur Richelieu - novembre 2012

21

Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables

- Assurer la pérennité des plans d'eau et des cours d'eau, maintenir et améliorer leur qualité en accordant une protection minimale adéquate aux rives, au littoral et aux plaines inondables;
- Prévenir la dégradation et l'érosion des rives, du littoral et des plaines inondables en favorisant la conservation de leur caractère naturel;
- Assurer la conservation, la qualité et la diversité biologique du milieu en limitant les interventions pouvant permettre l'accessibilité et la mise en valeur des rives, du littoral et des plaines inondables;
- Dans la plaine inondable, assurer la sécurité des personnes et des biens;
- Protéger la flore et la faune typique de la plaine inondable en tenant compte des caractéristiques biologiques de ces milieux et y assurer l'écoulement naturel des eaux;
- Promouvoir la restauration des milieux riverains dégradés en privilégiant l'usage de techniques les plus naturelles possibles.

Réflexions suite aux inondations de 2011 en Montérégie Renée Rouleau - Saint-Jean-sur Richelieu - novembre 2012

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

L'aménagement est un concept large qui touche <u>le territoire</u> et <u>son</u> <u>occupation</u>.

Il englobe les domaines de l'environnement, de la sécurité civile, de la santé publique, du patrimoine culturel et bien d'autres.

Au moment de l'adoption de la Politique, en 1987, le gouvernement apporte des modifications à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*

Réflexions suite aux inondations de 2011 en Montérégie Renée Rouleau - Saint-Jean-sur Richelieu - novembre 2012

23

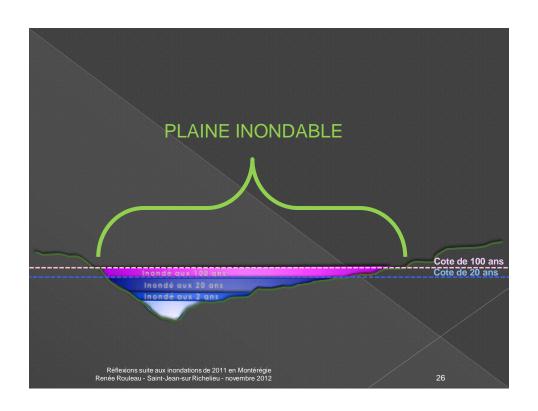
La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

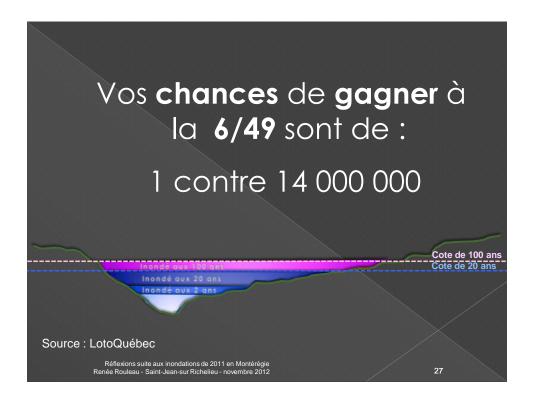
- Le Québec est divisé en Municipalités régionales de compté (MRC)
- Chaque MRC compose un groupe de municipalités

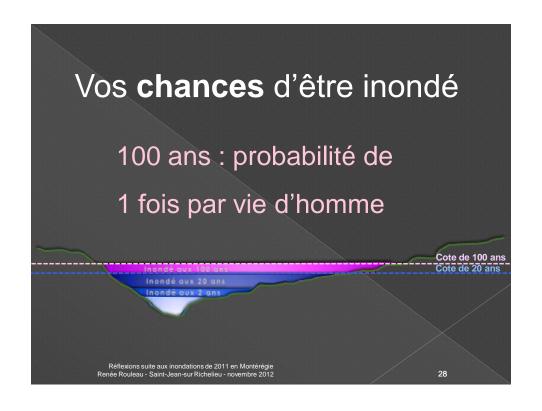
 Les MRC et les municipalités du Québec sont toutes deux des créatures du gouvernement du Québec

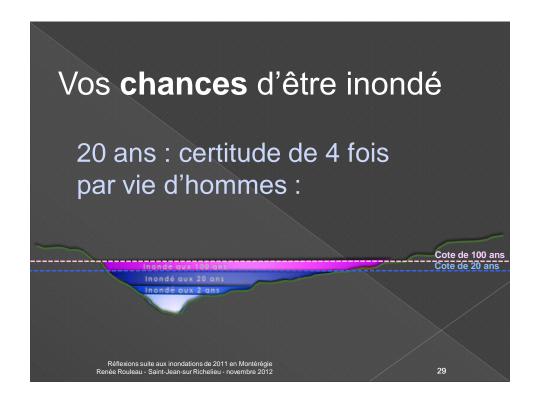
Réflexions suite aux inondations de 2011 en Montérégie



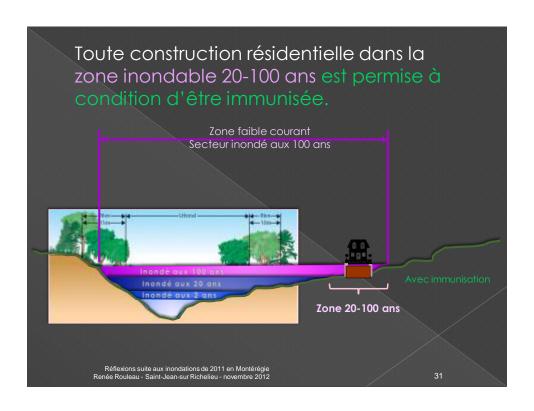


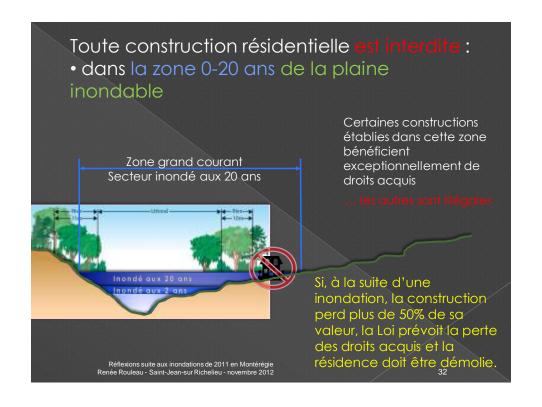


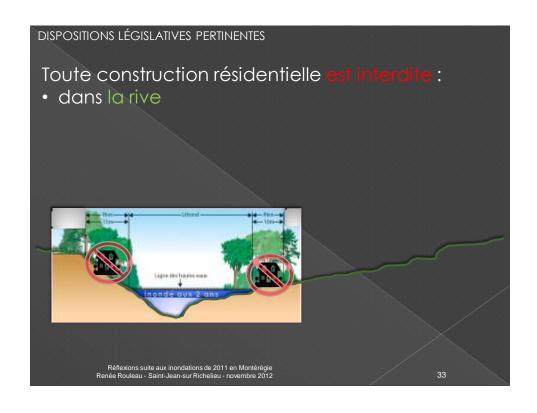


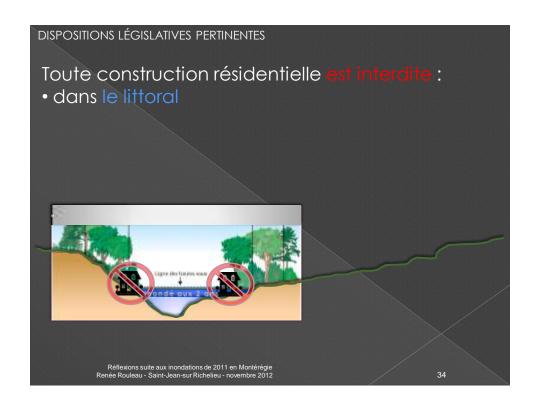


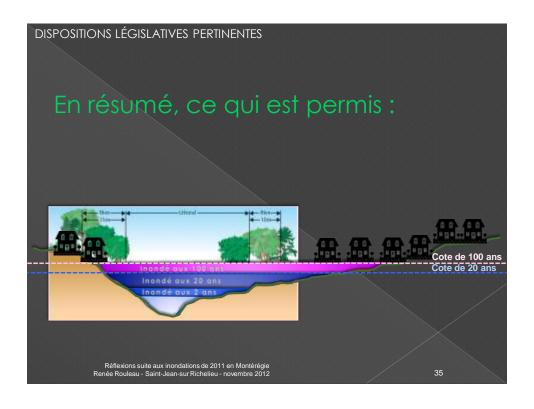


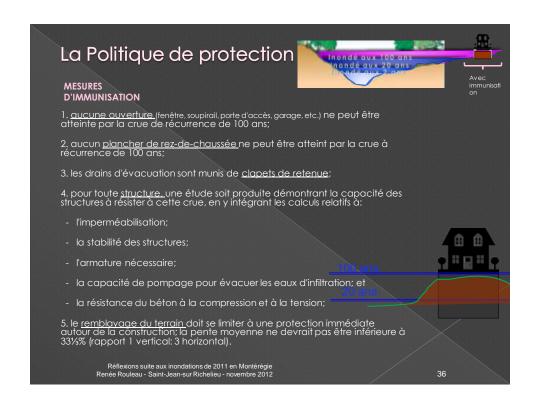


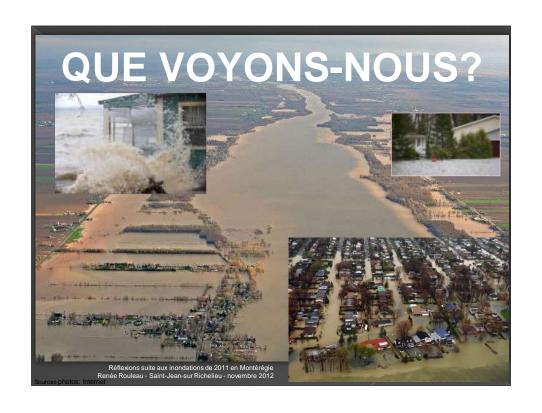




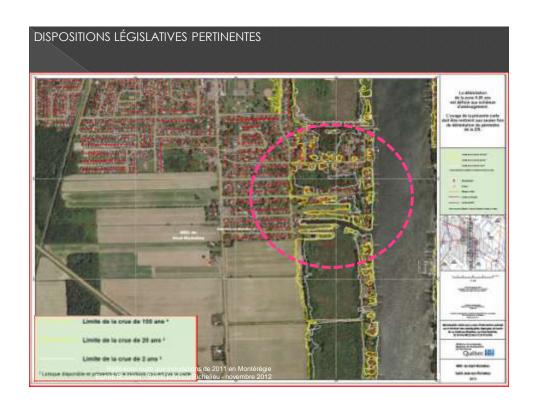


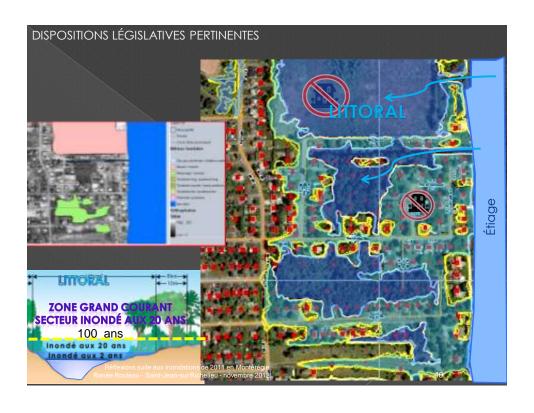




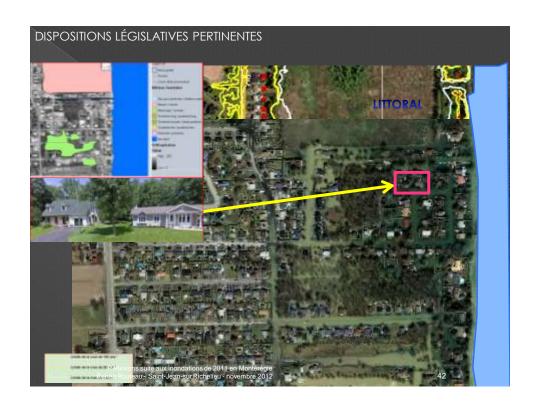
















L'incidence du non respect des règles d'aménagement

 Si la réglementation au
 Québec avait été respectée, les inondations de 2011 n'auraient pas été si dramatiques et coûteuses!

Réflexions suite aux inondations de 2011 en Montérégie Renée Rouleau - Saint-Jean-sur Richelieu - novembre 2012

45

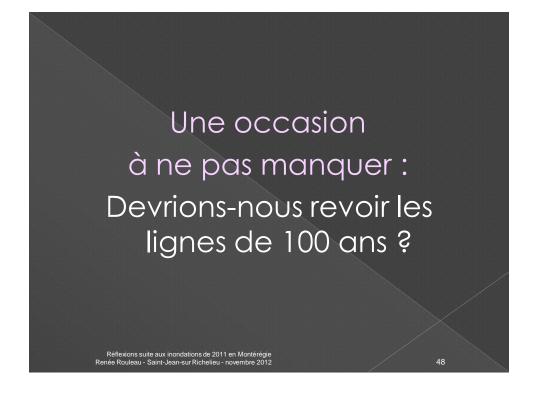
L'incidence du non respect des règles d'aménagement

 Il nous faut refaire le portrait des défaillances du système de contrôle réglementaire dans la plaine inondable

Je vous invite à lire Mireille Sager Ministère de l'Environnement, ENQUÊTE SUR L'APPLICATION DE LA POLITIQUE DE PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES PAR LES MUNICIPALITÉS, JUILLET 2004, toujours d'actualité!

Réflexions suite aux inondations de 2011 en Montérégie









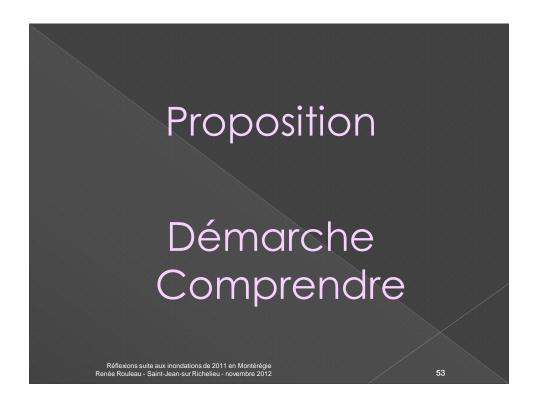
Et notre rapport au territoire?

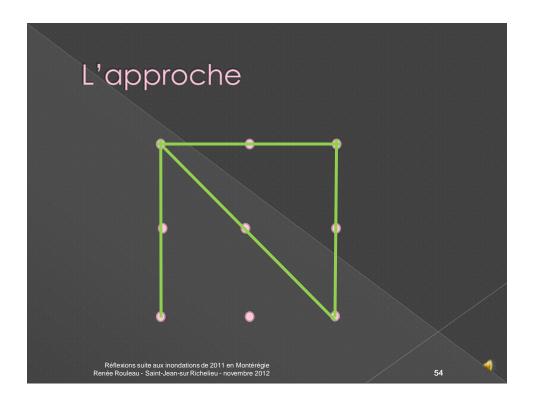
- Pour modifier notre rapport au territoire, il faut :
- Comprendre les conséquences de notre mode d'occupation :
 - > Occupation illégale de la zone 2-20 ans
 - > Remblayage résidentiel
 - > Routes comme des barrières
 - > Marais drainés pour l'agriculture

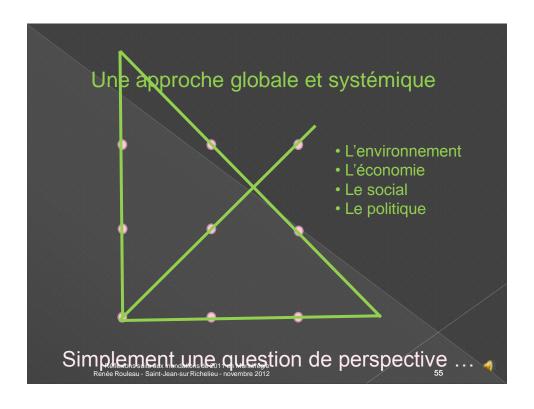
Réflexions suite aux inondations de 2011 en Montérégie Renée Rouleau - Saint-Jean-sur Richelieu - novembre 2012

51

Remettre les pendules à l'heure Oun territoire mal utilisé perd le plein potentiel de sa valeur Réflexions suite aux inondations de 2011 en Montérégle Renée Rouleaux - Saint-Jean-aur Richelieux - novembre 2012









Expertises

- citoyens, agriculteurs
- o ingénieurs civils
- urbanistes
- hydrologues
- biologistes et écologistes
- agronomes

Réflexions suite aux inondations de 2011 en Montérégie

57

Démarche

Ce qui aurait du être fait Ce que nous pouvons faire Ce que nous voulons pour l'avenir... durable

Réflexions suite aux inondations de 2011 en Montérégie

